

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2023

Régulièrement convoqué le 27 mars 2023

Le 03 avril 2023 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT (arrivée à la 1.01), Mme Vanessa VIAU, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Karim OUMEDDOUR (arrivé à la 1.01), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL (arrivé à la 1.01), M. Nicolas DELOLY (arrivé à la 1.01), M. Corentin CATELLA, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Jacques SÉBILLE, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Florence VINENT (pouvoir Mme Catherine MATSAERT), Mme Demet YEDIL (pouvoir Mme Pauline CABANE), M. Jean-Frédéric FABERT (pouvoir M. François COUTOS-THEVENOT), M. Laurent MILAZZO (pouvoir M. Christophe ROISSAC), M. Laurent LANFRAY (pouvoir Mme Patricia BRUNEL-MAILLET)

**Absent(e)s :** M. Jérôme BEAUTHÉAC

**Secrétaire de Séance :** Mme Emeline MEHUKAJ

## 5.00 - PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2023

**Monsieur Jean-Michel GUALLAR, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

Dans le cadre du Contrat de Ville de nouvelle génération, une démarche partenariale entre l'Agglomération, la ville de Montélimar, l'État, la Région, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales a été engagée au titre de la Politique de la ville.

Le Contrat de Ville de l'Agglomération Montélimar-Agglo, signé le 23 juillet 2015 pour la période 2015-2020, a été prolongé par la signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques le 31 janvier 2020 pour la période 2020-2022 et encore prorogé par avenant en 2022 pour la période 2022-2023.

Cette politique territorialisée, additionnelle au droit commun, transversale et innovante, mobilise des crédits spécifiques en faveur des habitants et crée les conditions de lutte contre l'exclusion sociale et urbaine dans les 3 quartiers définis : quartiers Ouest, Centre ancien et Nocaze.

L'objectif est de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs afin d'inscrire leurs actions dans un cadre cohérent.

Chaque année, un appel à projet permet de soutenir les projets innovants répondant aux critères du Contrat de Ville. Dans le cadre de la programmation 2023, 42 projets ont été déposés, dont 16 nouvelles actions. L'ensemble des projets a été instruit par un comité de suivi partenarial rassemblant les principaux financeurs du Contrat de Ville. Au terme de l'instruction, 34 dossiers ont été retenus (voir annexe).

La programmation « Politique de la ville » 2023 représente une enveloppe globale de crédits de 353 290 euros dont 62 000 euros pour la ville de Montélimar, répartis entre les financeurs.

Dans cette enveloppe de crédits, 184 000 euros sont affectés au PRE (Programme de Réussite Éducative), qui est le pilier « Education » du Contrat de Ville.

Conformément aux priorités définies par la ville de Montélimar qui sont l'emploi et l'économie, la sécurité et la prévention de la délinquance, la cohésion sociale et la réussite éducative, la liste des actions retenues et soutenues par la ville de Montélimar au titre de la programmation annuelle, après validation du comité de pilotage réuni le 22 mars à l'Hôtel de ville de Montélimar, sont :

#### EMPLOI -ÉCONOMIE (13 000 €)

STRUCTURES	ACTIONS	SUBVENTIONS PROPOSÉES
Mission Locale	Sensibilisation du public ZUS	5000€
Mission Locale	Les « talentueux » de notre territoire - coaching emploi	4000€
Pourquoi pas	Travailler dans un secteur porteur	2000€
Ville CS Nocaze	Rencontre job-dating	2000€

#### SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (4 800 €)

STRUCTURES	ACTIONS	SUBVENTIONS PROPOSÉES
Sauvegarde de l'Enfance	Chantiers éducatifs	3300€
Ville CS Colucci	Jeunesse et citoyenneté	1500€

#### COHÉSION SOCIALE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE (44 200 €)

STRUCTURES	ACTIONS	SUBVENTIONS PROPOSÉES
Ass. Franco/Italie	Commedia dell'arte : ateliers et théâtre de rue	3000€
Ass. Franco/Italie	Utilisation des archives vidéo de la Ville pour mobiliser les habitants des QPV	2000€

La Bizz'art	Safari Urbain	1000€
Cafés Littéraires	A la manière de... petite fabrique d'objets littéraires	2000€
Convergences 26	FABLAB et Repair café mobile	2500€
Concerts de poche	Musique au coeur des QPV	3000€
De l'écrit à l'écran	Vivre le cinéma	1000€
Inter groupe Marcel Pagnol	Remédiation en savoirs de base	2000€
Montélovélo	Temps festif intergénérationnel	2000€
Musée Art Contemporain	Atelier de pratique artistique avec S. RENO	1000€
Radio Micheline	Radio jeunes et adultes : mon quartier, mes besoins, mes envies	1000€
Rue du soleil	Lutte contre les discriminations	2000€
UMS Basket	Génération Street Basket	2000€
Ville CS Colucci	Vers plus de mixité dans les quartiers Ouest	1500€
Ville CS Colucci	Connaissons-nous nos voisins	1500€
Ville CS Nocaze	Chemin de bien être	1500€
Ville CS Nocaze	Formons-nous au jardin	1200€
Caisse des Écoles	Programme Réussite Éducative	14 000€

**Les crédits des actions financées par la Ville sont inscrits dans le budget général.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion sociale,

Vu la loi de finances pour 2022 actant la prolongation d'une année des Contrats de ville en cours,

Vu la délibération 4.00 du 19 septembre 2022 approuvant les termes de l'avenant n°1 en tant qu'il prolonge d'une année le contrat de ville entre la commune, Montélimar-Agglomération, l'État, la Région, le Département de la Drôme et la CAF jusqu'au 31 décembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

#### **Après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Monsieur Julien CORNILLET, Madame Ghislaine SAVIN, Monsieur Éric PHÉLIPPEAU, Madame Emeline MEHUKAJ, Monsieur Karim OUMEDDOUR (Mission Locale) et Monsieur Laurent LANFRAU (les Trompes d'Eustaches) ne participent pas au vote

**DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** la programmation Contrat de Ville pour l'année 2023 telle qu'elle vient d'être exposée,
- **D'APPROUVER** l'octroi des subventions auprès des différents porteurs de projets soutenus par la Ville au titre de la programmation 2023, étant précisé que els crédits sont inscrits au Budget général,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,  
Suivent les signatures.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

Fait en Mairie, le 04 avril 2023

Le Maire,  
Julien CORNILLET



La secrétaire de séance  
Emeline MEHUKAJ